



Extrait du registre des décisions

Bureau du 04 mars 2021

n° 023-21

Objet : RS - Attribution des lots 2, 3 et 4 du marché de services sociaux relatif au Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) sur la période 2021-2022

- date de convocation le 26 février 2021
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi quatre mars dix-huit heures, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à en visioconférence, via Zoom, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 38

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Leysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Cécile Trahand

Arthur Boix-Neveu

Christophe Pierretton

Alain Thieffenat

Eric Delhommeau

Josette Rémy

Jean-François Beccu - Marie Bénévisse - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino -

Christelle Favetta-Sieyes - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Martin Noblecourt - Thierry Repentin

Corinne Charles - Franck Morat

Marie Perrier

Hervé Ferroud-Plattet

Brigitte Bochaton

Jean-Pierre Fressoz

Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux

Grégory Basin - Alexandre Gennaro

Dominique Pommat

Philippe Gamen

Michel Dyen

Christophe Richel

Jocelyne Gougou

Maryse Fabre

Christian Berthomier

Jean-Marc Léoutre

Marcel Ferrari

Daniel Rochoix

Thierry Tournier

Corine Wolff

- conseillers excusés : 14

Luc Berthoud - Stéphane Bochet - Vincent Boulnois - Michel Camoz - Jean-Pierre Coendoz - Pierre Duperier - Sandra Ferrari - Philippe Ferrari - Christian Gogny - Max Joly - Luc Meunier - Damien Regairaz - Serge Tichkiewitch - Jean-Maurice Venturini

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 04 mars 2021

délibération n° 023-21

objet **RS - Attribution des lots 2, 3 et 4 du marché de services sociaux relatif au Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) sur la période 2021-2022**

Jean-Benoît Cerino, vice-président chargé de l'emploi, de l'insertion et de la participation citoyenne, indique que le Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) est un dispositif piloté par Grand Chambéry et cofinancé par le Fonds social européen en vue de favoriser l'accès et le maintien à l'emploi durable de personnes rencontrant des difficultés d'ordre socio-professionnel.

Ce dispositif est complémentaire aux politiques publiques de l'emploi et propose à cet effet une programmation d'actions adaptées aux besoins des participants du PLIE sous la forme de marchés publics dédiés à ces participants.

La programmation 2018/2020 des marchés du PLIE étant arrivée à échéance le 31 décembre 2020, la consultation concernant les lots 2 à 4 de la future programmation PLIE 2021-2022 a été lancée le 3 novembre 2020.

Le lot 1 (accompagnement renforcé des participants du PLIE par des référents de parcours) a fait l'objet d'une consultation antérieure et d'une attribution par le Bureau du 3 décembre 2020.

La présente décision concerne donc les lots 2, 3 et 4 :

- lot 2 : compétences et savoirs de base numériques appliqués à la recherche d'emploi,
- lot 3 : (ré)apprentissage du français et du français langue étrangère appliqué à l'insertion professionnelle,
- lot 4 : intermédiation et relations avec les entreprises.

Par leur finalité (réinsertion et recherche d'emploi), les marchés du PLIE entrent dans le champ des marchés de services sociaux et la procédure de passation autorisée est celle de la procédure adaptée ouverte, quel qu'en soit le montant.

Les critères de jugement des offres sont les suivants :

- valeur technique : 60 %,
- prix : 40 %.

Les commissions d'appel d'offres du 28 janvier et du 17 février 2021 ont émis un avis favorable aux offres les mieux-disantes.

Pour le lot 2, AIDER est retenue pour un coût horaire par participant de 12,25 € (structure non assujettie à la TVA).

En 2021, à titre prévisionnel, le montant du marché serait de 30 870 €.

Pour le lot 3, ISC (International School of Communication) est retenu pour un coût horaire par participant de 9,50 € HT (structure assujettie à la TVA, soit un coût horaire par participant égal à 11,40 € TTC).

En 2021, à titre prévisionnel, le montant du marché serait de 36 936 € TTC.

Pour le lot 4, PASS (Auvergne-Rhône-Alpes) est retenu pour un coût horaire par participant en face-à-face de 6,95 € (partie unitaire) et un coût forfaitaire trimestriel de 3 701 € (structure non assujettie à la TVA).

En 2021, à titre prévisionnel, le montant du marché serait de 34 211,75 €.

Le montant prévisionnel de la programmation PLIE 2021/2022 tous lots confondus s'élève à 272 009,75 € pour l'année 2021.

Vu l'article R.2123-1 du code de la commande publique,

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu la délibération n° 077-20 C du Conseil communautaire du 10 septembre 2020 portant délégations de compétences du Conseil communautaire au Bureau pour la prise de toute décision concernant la préparation,

la passation, la signature, l'exécution et le règlement des accords-cadres ainsi que des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 214 000 € HT et de leurs avenants,

Vu la 2020-128D du 4 juin 2020 autorisant Grand Chambéry à déposer une demande de subvention au titre du FSE destinée à cofinancer le PLIE pour l'année 2021,

Vu l'avis des commissions d'appel d'offres du 28 janvier et du 17 février 2021,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** les marchés relatifs à la programmation du Plan local pour l'insertion et l'emploi sur la période 2021-2022, selon les prix portés à chaque acte d'engagement, avec les entreprises citées ci-dessus,

Article 2 : **autorise** le président ou son représentant à signer les marchés et tous documents nécessaires à leur passation,

Article 3 : **dit**, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Philippe Gamen

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 023-21

Objet de l'acte : RS - Attribution des lots 2, 3 et 4 du marché de services sociaux relatif au Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) sur la période 2021-2022

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 3 - Délibérations ou décisions relatives aux MAPA

Date de l'acte : 04 mars 2021

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20210304-lmc1H25004H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H25004H1

Date de transmission en Préfecture : 10 mars 2021

Date de réception en Préfecture : 10 mars 2021

Période d'affichage : du au